

perficie : c'est l'effet des espèces d'herbes qui jettent de profondes racines, & qui tirent leur nourriture des couches inférieures. Les racines du bled ne sont pas profondes, il cherche sa nourriture sur la superficie ; & les espèces d'herbes, que nous avons indiquées, lui laissent assez de nourriture. L'Oeconome ne doit donc pas appréhender que ces herbes rendent son sol inutile à la culture du bled, ni qu'elles en affoiblissent l'accroissement.

Après avoir indiqué les qualités générales que doivent avoir les espèces d'herbes artificielles, soit étrangères, soit celles du pays, & posé quelques règles, selon lesquelles on doit les éprouver, pour savoir si elles peuvent tourner au profit de nos Oeconomies. Nous les comparerons avec les qualités & les règles dont on fait usage parmi nous. Nous démontrerons ensuite quelles sont les plus avantageuses à notre pays. Nous indiquerons enfin quelques nouvelles espèces d'herbes, qu'on n'a pas encore établies parmi nous, mais qui selon toute apparence pourroient être très-utiles à nos Oeconomies.

Les espèces d'herbes artificielles les plus communes, sont le trefle rouge, le sainfoin, qu'on appelle chez nous esparcette, la luzerne & le *lolium*, *radice perenni*, ou ray-gras (*), chez
les

(*) On ne nous blâmera pas si, contre le sentiment de l'Auteur, nous croyons nécessaire de donner les noms Latins de ces plantes utiles. Au défaut des descriptions & des planches, ces dénominations techniques servent toujours à prévenir les erreurs qui naissent de l'équivoque, dans l'usage commun des noms.

Les nombreuses espèces des trefles se distinguent
par